CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Toute plainte par un jour de la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix plaintes pour le feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'il s'abonne ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera reçu pour moins que les conditions arrêtées ne soient remplies. Les abonnés qui voudront changer leur adresse, voudront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une plainte par chaque insertion. Chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, donnera lieu à une nouvelle annonce. Un carré est composé de 12 lignes ou moins.

Les annonces pour l'année aux annonces—Les annonces pour l'année tenant magasins de détail, 250; commissaires, Compagnies d'Assurances et autres inscrites au public quai, 300; les agens pour navires, 150; marchands à vapeur, pour les maisons de commerce tenant la commission, 200.

Les Annonces des marages et de décès, les articles pour soutenir l'attention du public à des ventes immobilières, bonne meubles, les articles réputés par passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., ne sont payer au tarif des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 01 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature pernicieuse ou risquée ne pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Un Demi-Carré de 25 pour cent sera fait aux notaires, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire pour la durée d'un abonné à l'année, telles que ventes faites par autorité de justice, ventes de plantations d'habitations, enclaves marrons animaux épaves on esclaves &c. &c., ins seront portés en compte séparé et ne sont pas réduites au demi-carré.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence. Les changemens aux Annonces de faillite sera publiée, à moins de 50 le prix de l'insertion n'aitété payée d'avance, ou qu'un abonné.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour la communication publique, faisant insérer chaque jour de leurs annonces, pendant la saison des plaisirs, auront à $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics ne paieront que moitié de leur publique, paiement double du prix ordinaire.

LIBRAIRIE FRANCAISE
ALFRED MORET,
Rue Royale No. 139.

REÇU par l'Auguste du Havre, Lettre sur l'Amérique par Michel Chevalier 1 vol. broché ; du même, Mélanges économiques, Mercure du Diable par E. Soulié 1 vol. 80.
Œuvres de Mme. de Sévigné 3 vol. 80 avec gravures.
" complètes de Fénelon 3 vol. 80 "
" " de Racine 1 vol. 80 "
" " de J. J. Rousseau 4 vol. 80 "
" " de Voltaire 13 vol. 80 "
" " de Corneille 1 vol. 80 "
" " de Pluvarque 3 vol. 80 "
" " de Lord Byron 11 vol. 80 "
" " de Cervantes 16 vol. 80 "
Dictionnaire, histoire de Paris 10 vol "
Dictionnaire français par Théorie 10 vol. 80 "
Voyage en Amérique par Tocqueville 2 vol. 80 "
La France Pittoresque 3 vol. 80 "
Le Suisse " 1 vol. 80 "
L'Italie Pittoresque 1 vol. 80 "
Dubois, Un an par Paris 1 vol. 80 "
Histoire, mémoire de la peau 3 vol. et atlas.
Essais, Anatomie comparée 3 vol. et atlas.
Dictionnaire, Histoire naturelle 10 vol. et atlas.
Dictionnaire, Histoire des végétaux 2 vol. et atlas.
Geoffroy, Histoire des monstruosités 3 vol. et atlas.
Dictionnaire, Physiologique 1 vol. 80
Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie 15 vol. 80
Cuvier, Leçons, Anatomie comparée 2 vol. 80
Richard & Draper, Elémens de Botanique 1 vol. 80
Dictionnaire complet de Médecine et de Chirurgie 15 vol. 80
" Médecine homéopathique.
Histoire d'un Croyant quand il était croyant, par Lamennais 1 vol. 80
Paroles d'un Croyant quand il était croyant, par Lamennais 1 vol. 80
Histoire du peuple par Lamennais "
—6 ALFRED MORET.

NOUVEAUTES ET LITTERAIRES.
REÇU de Paris et Bruxelles. Œuvres complètes de Voltaire Rousseau, Robin, Voltaire, Chateaubriand, Mad. de Staël, Balzac, Alex. Dumas, Treb. Patou Lebrun etc.
Histoire et Conquêtes des Français, 21 volumes et Atlas.
Lafayette, histoire de la Duc de Bourgogne, revolution française par Thiers 10 vol. 80
Voyage en Amérique par Chevalier 1 vol. 80
Le France Pittoresque 3 vol. 80
Le Suisse " 1 vol. 80
L'Italie Pittoresque 1 vol. 80
Dubois, Un an par Paris 1 vol. 80
Histoire, mémoire de la peau 3 vol. et atlas.
Essais, Anatomie comparée 2 vol. et atlas.
Dictionnaire, Histoire naturelle 10 vol. et atlas.
Geoffroy, Histoire des monstruosités 3 vol. et atlas.
Dictionnaire, Physiologique 1 vol. 80
Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie 15 vol. 80
Cuvier, Leçons, Anatomie comparée 2 vol. 80
Richard & Draper, Elémens de Botanique 1 vol. 80
Dictionnaire complet de Médecine et de Chirurgie 15 vol. 80
" Médecine homéopathique.
Histoire d'un Croyant quand il était croyant, par Lamennais 1 vol. 80
Paroles d'un Croyant quand il était croyant, par Lamennais 1 vol. 80
Histoire du peuple par Lamennais "
—6 ALFRED MORET.

FAU DE SETTERS, VINS &c
EN entreposant du Brig La Junia, de Brême et en magasin d'arrivage :
Eau de Seltzers, fraîche, tremblée en mars,
" " " par cave de 50 et 100 cruchons,
Vin du Rhin mousseux, } de la célèbre maison
Vin du " divers } de Cornill.
Vin de Bordeaux,
" Bourgogne, } premiers crus en cuves.
" Champagne,
Vins blancs, Hermitage, Sauterne.
Bureau et claves en cuivres,
Fromages, Maccaroni, désirable,
Médoc, St Julien, en gros barriques,
Miel dére en caisse et petits barils,
Huile de vie vieille, en pipes,
Vinaigre de vins blancs de Bordeaux,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Rhum, garanti de first cable,
Absinthe de Bordeaux blanche et rose,
Marasquin de Zara,
Absinthe de Suisse et Kirschwasser,
Eau de la Reine de vie de Bordeaux,
Brown Stout et Ale de Londres
Vins d'olives supérieures de Bordeaux,
Verres à vin du Rhin.
E JOHNS & Co,
Entrepôt rue des St. Charles et de la
—18 Commune.

HOTEL DE LA PASSE CRISTIANE.
CET établissement est ouvert depuis le premier du courant, et continuera à être pendant tout le mois de l'été, pour la réception et le commodité des voyageurs. Un wharf de fer fait positivement en face de l'hôtel et est immense large pour y débarquer facilement les bagages. La cuisine de l'hôtel est de 1re Ordre, et toutes les délicatesses de la saison seront données. Les chambres sont grandes et aérées, qui rendent non seulement plus vaste, mais encore le plus désirable de tous les environs de l'autre côté. La centrale de toutes les voitures de passagers pour se rendre à la Nouvelle Orléans, et à la fin de procurer consentement de la glace, et les bains de marbre, et toutes les rafraîchissemens seront réservés aux autres établissemens de ce genre. Les chevaux ont été loués, pour tout le reste du temps de l'été, et des bonnes voitures seront constamment à la disposition des personnes qui le désireront. Le bâteau, qui est à l'ordre de l'hôtel, sera toujours approvisionné de toutes sortes de liqueurs. L'aile du côté ouest exclusivement réservée à la famille. Des dispositions très attentives ont été louées et seront toutes prises à servir les maîtres.
Les verres et les qui désirent y entrer des chambres, peuvent s'adresser au café de la Bourse et de la Passe St Charles.
—6 NICHOLAS RAYMON & Co.

A LOUER.
Une charmante résidence d'été, située à l'entrecroisure des rues Annonciation et du Lac, avec un fort joli parterre, devant, remise, écurie et autres dépendances. On peut en prendre possession immédiatement et un bon locataire sera donné à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Pour cette époque, on en passerait un bail à des personnes avantageuses. S'adresser à
SAMUEL THOMPSON & Co.
21 juin—6 71, rue du Camp.

A LOUER—
Un magasin situé rue Royale, entre Toulouse et St. Louis, vis à vis la Bourse de la Banque. S'adresser au soussigné, à la Banque de l'U-
20 juin—3 G BERTUS.

RESIDENCE D'ETE.
A louer une maison commode et bien située à Bayou, S'adresser rue d'Orléans, No 20 juin—6

A LOUER—Une maison à la Passe à Chartres convenable pour une famille passer l'été. S'adresser à J. Bianci, rue St Claude entre Dumaine et St. Philippe. Bureau 15
Bureau—15

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—
Seront payées à quiconque ramènera chez le soussigné, ou indiquera son nommé GRAISE ou HENRIETTE, âgée de 18 ans, par ant taille et angloise, habillée de toile bleue, un mouchoir à carreaux rouges, et un au cou.
87 rue St. Philippe, No. 48. FOREL.

$25 DE RECOMPENSE
PARTI marron chez le soussigné, depuis trois mois environ, le nègre DAO, âgé d'environ 30 ans, haut de 5 pieds et demi, marque sur un avant essayé de monter le fifre dans différens bals qui font les voyages de Cincinnati. Les personnes de toutes et de bateaux à vapeur sont invitées de ne pas le recevoir, mais de donner avis à son lieu de la récompense sera donnée à quiconque le logera dans une telle qu'on se sait.
DANIEL HICKY,
—1m rue du Canal No 63

$25 DE RECOMPENSE.
SORTI de chez la habitation de Mme. Vve Dufilho, la gresse nommé HENRIETTE, âgée de vingt-cinq ans, taille d'environ cinq pieds deux pouces, parlant indistinctement l'anglais et le français. La récompense sera donnée à quiconque logera la dite esclave dans une de cet Etat.
19 juin—8

CHEVAL AUX EPAVES
Un beau cheval bai dansant sur la couleur carnelet. Le dit cheval n'a point aucune marque apparente, excepté la crinière coupée à moitié. Il a été trouvé depuis le 16 juin 1838. Le maître de le réclamer toute de quoi il sera vendu le 5 de rue après midi par Mr Guillote en vertu de rapport les frais ordonnances de police. Le dit est à l'écurie de Mr Guerin, rue Ste. Anne.
—10 Jh. MAURICE, Cap.

CHEVAL EPAVE.
Il a été conduit au syndic soussigné un cheval blanc, tout crain, étoile au front, la côté droit L. G. Si le dit cheval n'est pas réclamé dans les 20 de ce sera vendu à l'enchère publique le dit jour, à trois heures, au lieu du dépôt chez Mr. Lacoste
Faubourg
Faubourg de Jefferson, le 16 juin 1838.
23 juin R BEAUVAIS, syndic.

Mules égarées ou volées
Dans la nuit de 20 au 21 écoulé mules ont été enlevées ou se sont échappées de la cour du soussigné—l'une est baie, elle est d'environ 4 pieds 10 pouces de haut, elle a une petite blessure sur le dos, porte sur les deux pieds de devant, étampe repagnole, elle a 8 ans et demi. L'autre est poil chatain, une étoile au front, une petite blessure sur le dos, elle a deux pieds de haut, étampe espagnole, âgée de 4 ans et demi. Il sera fait quarante de Cinq pistoles pour chacune des mules ses ramènera au soussigné, ancien Tremé et St. Louis.
22 juin—8 E. BALOY.

RESIDENCE D'ETE.
A louer une maison commode et bien située à Bayou, S'adresser rue d'Orléans, No 20 juin—6

A LOUER—Une maison à la Passe à Chartres convenable pour une famille passer l'été. S'adresser à J. Bianci, rue St Claude entre Dumaine et St. Philippe. Bureau 15
Bureau—15

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—
Seront payées à quiconque ramènera chez le soussigné, ou indiquera son nommé GRAISE ou HENRIETTE, âgée de 18 ans, par ant taille et angloise, habillée de toile bleue, un mouchoir à carreaux rouges, et un au cou.
87 rue St. Philippe, No. 48. FOREL.

$25 DE RECOMPENSE
PARTI marron chez le soussigné, depuis trois mois environ, le nègre DAO, âgé d'environ 30 ans, haut de 5 pieds et demi, marque sur un avant essayé de monter le fifre dans différens bals qui font les voyages de Cincinnati. Les personnes de toutes et de bateaux à vapeur sont invitées de ne pas le recevoir, mais de donner avis à son lieu de la récompense sera donnée à quiconque le logera dans une telle qu'on se sait.
DANIEL HICKY,
—1m rue du Canal No 63

$25 DE RECOMPENSE.
SORTI de chez la habitation de Mme. Vve Dufilho, la gresse nommé HENRIETTE, âgée de vingt-cinq ans, taille d'environ cinq pieds deux pouces, parlant indistinctement l'anglais et le français. La récompense sera donnée à quiconque logera la dite esclave dans une de cet Etat.
19 juin—8

CHEVAL AUX EPAVES
Un beau cheval bai dansant sur la couleur carnelet. Le dit cheval n'a point aucune marque apparente, excepté la crinière coupée à moitié. Il a été trouvé depuis le 16 juin 1838. Le maître de le réclamer toute de quoi il sera vendu le 5 de rue après midi par Mr Guillote en vertu de rapport les frais ordonnances de police. Le dit est à l'écurie de Mr. Guerin, rue Ste. Anne.
—10 Jh. MAURICE, Cap.

CHEVAL EPAVE.
Il a été conduit au syndic soussigné un cheval blanc, tout crain, étoile au front, la côté droit L. G. Si le dit cheval n'est pas réclamé dans les 20 de ce sera vendu à l'enchère publique le dit jour, à trois heures, au lieu du dépôt chez Mr. Lacoste
Faubourg
Faubourg de Jefferson, le 16 juin 1838.
23 juin R BEAUVAIS, syndic.

Mules égarées ou volées
Dans la nuit de 20 au 21 écoulé deux mules ont été enlevées ou se sont échappées de la cour du soussigné—l'une est baie, elle est d'environ 4 pieds 10 pouces de haut, elle a une petite blessure sur le dos, porte sur les deux pieds de devant, étampe espagnole, elle a 8 ans et demi. L'autre est poil chatain, une étoile au front, une petite blessure sur le dos, elle a deux pieds de haut, étampe espagnole, âgée de 4 ans et demi. Il sera fait quarante de Cinq pistoles pour chacune des mules ses ramènera au soussigné, ancien Tremé et St. Louis.
22 juin—8 E. BALOY.

VINS—150 quarts barriques vin doux de Malaga, à vendre par R H WHITE.
16 juin rue Conseil No 84

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Veuve Pemberton et Adèle Depuy, hériders de A Dupuy, contre H. C. Godron et C. A. Rousselin.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Lundi, le vingt-cinq juin prochain, à une heure de relevée.
Deux Maisons en bois, situées dans les dits Nos. 30 et 31 de sept, faubourg Carmone, et qui sont numérotées à la Compagnie d'assurances des Marchands pour mille sixcents chaque, saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
FRED BUISSON, shér.

COUR DE DISTRICT.—La compagnie ou cherchant à exploiter le Pemberton contre Godron et D. Dixon.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville. Lundi le vingt-cinq juin prochain à une heure de relevée.
Un lot de terre situé en cette ville, rue des Remparts, borné par les rues Conti et Bienville, et désigné par le No. 1 du plan fait par Louis Joseph Pilié, architecte, en cette ville, en date du décembre 1836, et annexé à un acte de vente, enregistré dans les archives de notaires à étages se briques et autres améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes, privilèges, servitudes, et avantages qui lui appartiennent. Le dit lot de terre ne portant mesure anglaise vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue des Remparts, cent vingt-cinq pieds six pouces sur la ligne contigue au n° 2 du dit plan, cent vingt sept pieds au pouces de profondeur de la rue Bienville, contigu à une autre propriété appartenant au même vendeur, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville. Lundi le vingt-cinq juin prochain à une heure de relevée.
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Nouvelle Orléans, dans l'île comprise entre les rues Bon Vieillard, Marigny, Enghien et Amour, étant contigue l'un à l'autre, et désigné et comme No. 1 et 2 sur un plan tiré par Jos. Pilié arpenteur, le 15 A. D. 1836 et annexé à un acte passé par devant C. Pollock, le 6 Février 1836, le tout mesure Anglaise, 92 pieds face à la rue des Bons Enfans sur 100 pieds de profondeur et bordé la rue Marigny, chaque les rues : borné d'un côté par la propriété de Jean Pierre, et de l'autre côté par la propriété de Raymond Jean Portalis, mesurant 100 pieds de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON,
25 mai Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Ivanire Wolz contre Henry Droz et C. A Rousselin.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi le vingt sept juin prochain, à une heure de relevée.
Trois lots de terre situés dans cette ville de la Nouvelle Orléans, et dès gnés sur un plan fait par Bringier, daté du vingt six janvier 1836, déposé en l'office de Ferrail, alors notaire public de cette ville, et qui y est annexé, cent vingt trois et cent trente huit mesure anglaise, et bornés par les rues Chartres et Royale, et par les lots Nos. 4 et 5 du même plan, et qui y sont particulièrement désignés et décrits sur le dit plan, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Le Cour ci-dessus la vente aura lieu en deux parties, la première à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi le vingt sept juin prochain, à une heure de relevée.
Trois lots de terre situés dans la Nouvelle Orléans, et dès gnés sur un plan fait par Bringier, daté du vingt six janvier 1836, déposé en l'office de Ferrail, alors notaire public de cette ville, et qui y est annexé, cent vingt trois et cent trente huit mesure anglaise, et bornés par les rues Chartres et Royale, et par les lots Nos. 4 et 5 du même plan, et qui y sont particulièrement désignés et décrits sur le dit plan, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Le Cour ci-dessus la vente aura lieu en deux parties, la première à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi le vingt sept juin prochain, à une heure de relevée.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON,
Shérif.

COUR DE PAROISSE.—A. Moncure et ux. Du Hamel.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le vingt-cinq juin prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue du Canal entre les rues Tremé et Franklin, désigné par le No. quatre de l'île No. onze, conformément et à un plan tiré par Joseph Pilié la trente avril 1822, annexé à un acte en 6 décembre 1822. Ledit lot mesurant (mesure française) cinquante pieds face à la rue du Canal, sur cent vingt pieds de profondeur d'un côté, et cent trente pieds sur cent pouces onze lignes sur la ligne du No. cent-trente neuf, avec les améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON,
9 juin Shérif.

COUR DE PAROISSE.—J. S. Chenowith & Co. vs. Hickman & Eaton.—Es mêmes vs. Hickman & Foyo.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu aux magasins ou stores, rue d'Orléans, vis à vis le théâtre français, vendredi le 29 juin courant, à dix heures du matin.
Trente-quatre ruisses contenant des boisde fine et deux cauaux rolles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. FRED. BUISSON.
18 juin Sheriff.

COUR DE DISTRICT.—Eaton et L. McNeil vs. J. A. James.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de District du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu aux magasins de fer, rue d'Orléans, vis-à-vis le théâtre français, vendredi le 29 juin courant, à une heure du matin.
Quelques meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. FRED. BUISSON,
18 juin Shérif.

COUR DE PAROISSE—W. C. Nyllee contre A Rousseau.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi, le vingt huit prochain, à une heure de relevée.
Deux esclaves, l'un nommé Pierre Manica, âgé d'environ quarante ans, l'autre nommée Marie Thérèse âgée d'environ trente ans, saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
26 mai FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Levi Pierce contre Julien Wilson.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, vendredi le six juillet prochain, à une heure de relevée.
La propriété réelle décrite, située dans le district laissé pour l'élargissement du faubourg Washington, au dessous de cette ville, conformément à quatre différens plans originaux numérotés 1, 2, 3, 4, trois et quatre si dest datés le 1er septembre 1836, par Joseph Pilié, voyer de la troisième municipalité de cette ville et déposés en l'office de Carlisle Pollock not. pub. désignés sur les plans Nos 2 et 3 de la manière suivante ; Deux lots de terre No 2 de trente sur quarante neuf. Lilet No trente est compris entre les rues Pieoper, St. Ayide, Delaby et Bagnet, et contient sept lots numérotés de un à sept inclusivement et l'île No quarante neuf, compris entre les rues la Lou, Tivoli et Hancock, et se promenade des Florides contenant seize lots numérotés de un à seize inclusivement, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances sur le terre, et tous les droits, privilèges et avantages qui leur appartiennent, saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
1er juin FRED. BUISSON,
shérif.

COUR DE PAROISSE—John Bliddell contre Richard Hagan.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le neuf juillet prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue du Canal entre les rues Tremé et Franklin, désigné par plan tiré par Joseph Pilié la trente avril 1822, annexé à un acte en 6 décembre 1822. Ledit lot mesurant (mesure française) cinquante pieds face à la rue du Canal, sur cent vingt pieds de profondeur d'un côté, et cent trente pieds sur cent pouces onze lignes sur la ligne du No. cent-trente neuf, avec les améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON,
9 juin Shérif.

A VENDRE par le soussigné
250 sacs secs vert de la Havane,
100,000 Cigares Colonos,
Cassier d'Or,
Virginia Bishes,
Plug blue, &c.
A vendre par enchère, à des termes favorables, pour cause d'une consignation. SLOAN & BROTHERS,
—20 juin 56, Nouvelle Levée.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Widow William Brown contre Cassidy et Bienville.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Lundi le vingt-cinq juin prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé en cette ville, rue des Remparts, entre les rues Conti et Bienville, et désigné par le No. 1 du plan fait par Louis Joseph Pilié, architecte, en cette ville, en date du décembre 1836, et annexé à un acte de vente, enregistré dans les archives de notaires à étages se briques et autres améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes, privilèges, servitudes, et avantages qui lui appartiennent. Le dit lot de terre ne portant mesure anglaise vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue des Remparts, cent vingt-cinq pieds six pouces sur la ligne contigue au n° 2 du dit plan, cent vingt sept pieds au pouces de profondeur de la rue Bienville, contigu à une autre propriété appartenant au même vendeur, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville. Lundi le vingt-cinq juin prochain à une heure de relevée.
Un lit de terre ainsi en faubourg de Marigny en cette paroisse, désigné par la No. onze, sur un plan de Pilié, en date du 1er Février 1836, et déposé en l'office de C. Pollock, notaire public de cette ville, et annexé à un acte No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du dit plan face à la rue des Remparts et pointe en jaune sur le plan ci-dessus mentionné, et saisis en vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable cour de district de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, vendredi le six juillet prochain à une heure de relevée.
Deux lots de terre situés de trière cette ville de Nouvelle Orléans, désignés sur un plan de A. D Hémécourt, arpenteur, de cette ville, conformément à quatre différens plans originaux numérotés 1, deux, trois et quatre si dest datés le 1er septembre 1836, par Joseph Pilié, voyer de la troisième municipalité de cette ville et déposés en l'office de Carlisle Pollock not. pub. désignés sur les plans Nos 2 et 3 de la manière suivante ; Deux lots de terre No trente et quarante neuf. Lilet No trente est compris entre les rues Pieoper, St. Ayide, Delaby et Bagnet, et contient sept lots numérotés de un à sept inclusivement et l'île No quarante neuf, compris entre les rues la Lou, Tivoli et Hancock, et se promenade des Florides contenant seize lots numérotés de un à seize inclusivement, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances sur le terre, et tous les droits, privilèges et avantages qui leur appartiennent, saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
1er juin FRED. BUISSON,
shérif.

COUR DE DISTRICT.—Louis Bernard contre C. A. Rousselin.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de District de 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le neuf juillet prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue du Canal entre les rues Tremé et Franklin, désigné par le No. quatre de l'île No. onze, conformément et à un plan tiré par Joseph Pilié la trente avril 1822, annexé à un acte en 6 décembre 1822. Ledit lot mesurant (mesure française) cinquante pieds face à la rue du Canal, sur cent vingt pieds de profondeur d'un côté, et cent trente pieds sur cent pouces onze lignes sur la ligne du No. cent-trente neuf, avec les améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON,
9 juin Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Louis Bernard contre C. A. Rousselin.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de District de 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le neuf juillet prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue du Canal entre les rues Tremé et Franklin, désigné par le No. quatre de l'île No. onze, conformément et à un plan tiré par Joseph Pilié la trente avril 1822, annexé à un acte en 6 décembre 1822. Ledit lot mesurant (mesure française) cinquante pieds face à la rue du Canal, sur cent vingt pieds de profondeur d'un côté, et cent trente pieds sur cent pouces onze lignes sur la ligne du No. cent-trente neuf, avec les améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON,
9 juin Shérif.

A VENDRE par le soussigné
100,000 Cigares Colonos,
Cassier d'Or,
Virginia Bishes,
Plug blue, &c.
A vendre par enchère, à des termes favorables, pour cause d'une consignation. SLOAN & BROTHERS,
—20 juin 56, Nouvelle Levée.

MARCHANDISES de pays, de manufacture de Philadelphie, récemment reçues :
Gordon Keppels,
Cassimir d'Et,
Virginia Bishes,
Plain blue, &c.
A vendre par enchère, à des termes favorables, pour cause d'une consignation. SLOAN & BROTHERS,
—20 juin 56, Nouvelle Levée.

Ventes à l'Encan.

SUCCESSION FEUILLE MONDE.
Par Thomas Duffy, Encanteur.
Nos. 17 passage de la Bourse.
EN vertu d'un ordre du Honorable la Cour des Prevves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à moi adressé, je vendrai
Il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à midi précis, le lundi, 16 juillet prochain, les propriétés suivantes appartenant à la succession feuille monde.
1o. Un terrain situé à l'encoignure de la rue des Bourbon et Hôpital, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon et 31 pieds 8 pouces de profondeur, entre la rue Bourbon, avec les circonstances et dépendances qui s'y rattachent.
2o. Une négresse nommée Hélé ou Hebby, âgée de 28 ans.
3o. Une négresse nommée Scinke, âgée de 36 ans.
4o. Un mulatre nommé William, âgé de 11 ans
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 8 mois de crédit—le billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; les dits billets divisés par coupons, suivant la convenance des adjudicataires ou de non paiement à l'échéance de portion ou intérêt à raison de dix pour cent l'an sans que cette clause autorise notre retard de paiement.
Les actes de vente seront devant Lemaire Turgeau, not. pub., aux frais des acquéreurs
18 juin—30

PAR J. LE CARPENTIER.
LE sept juin, à 4 heures précises de l'après-midi, dans la maison occupée cidevant par M. C. Octave Livaudais, située rue des Ursulines, entre St. Claude et Villeré, on vendra d'un seul tenant, le mobilier de ladite maison, consistant en
Tous les objets, meubles meublant, argenterie, linge de table et de lit, fusils de chasses, pistolet, poignard et plusieurs autres articles.
Conditions comptant. 19 juin—2,25,3 j

PAR T. MOSSY & GARIDEL
MERCREDI, 27 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, à Cité, rue St. Louis,
UN TERRE, mesurant 15 arpents 19 pieds de face à la rive droite de la rivière Ouache, sur toute sa profondeur jusqu'au bayou Barret; bornée d'un côté par la propriété actuellement ou ci-devant Vincent Bonnabel, et de l'autre par celle de Theophene Boutté.
Conditions—Lorsqu'elle sera chargera de payer un billet de $263, dont échoit le 24 décembre prochain, le surplus à un et deux ans de crédit ou billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale sur la terre.
L'acte de vente ter. passé par T. Seghers, not. pub aux frais de l'acquéreur.
18 juin—3 2,6,c

Vente de syndic.
PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu lundi, 25 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St James, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville d'Orléans, à moi adressé, les propriétés appartenant à la succession de feu Jacques Livaudais, savoir :
Un terrain situé à l'encoignure de la rue des Bourbon et Hôpital, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon et 31 pieds 8 pouces de profondeur, entre la rue Bourbon, avec les circonstances et dépendances qui s'y rattachent.
Une négresse nommée Hélé ou Hebby, âgée de 28 ans.
Une négresse nommée Scinke, âgée de 36 ans.
Un mulatre nommé William, âgé de 11 ans
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 8 mois de crédit—le billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; les dits billets divisés par coupons, suivant la convenance des adjudicataires ou de non paiement à l'échéance de portion ou intérêt à raison de dix pour cent l'an sans que cette clause autorise notre retard de paiement.
Les actes de vente seront devant Lemaire Turgeau, not. pub., aux frais des acquéreurs
18 juin—30

PAR J. LE CARPENTIER.
LE sept juin, à 4 heures précises de l'après-midi, dans la maison occupée cidevant par M. C. Octave Livaudais, située rue des Ursulines, entre St. Claude et Villeré, on vendra d'un seul tenant, le mobilier de ladite maison, consistant en
Tous les objets, meubles meublant, argenterie, linge de table et de lit, fusils de chasses, pistolet, poignard et plusieurs autres articles.
Conditions comptant. 19 juin—2,25,3 j

PAR T. MOSSY & GARIDEL
MERCREDI, 27 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, à Cité, rue St. Louis,
UN TERRE, mesurant 15 arpents 19 pieds de face à la rive droite de la rivière Ouache, sur toute sa profondeur jusqu'au bayou Barret; bornée d'un côté par la propriété actuellement ou ci-devant Vincent Bonnabel, et de l'autre par celle de Theophene Boutté.
Conditions—Lorsqu'elle sera chargera de payer un billet de $263, dont échoit le 24 décembre prochain, le surplus à un et deux ans de crédit ou billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale sur la terre.
L'acte de vente ter. passé par T. Seghers, not. pub aux frais de l'acquéreur.
18 juin—3 2,6,c

Vente de syndic.
PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu lundi, 25 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St James, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville d'Orléans, à moi adressé, les propriétés appartenant à la succession de feu Jacques Livaudais, savoir :

AVIS.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le soussigné est l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transporté leur magasin de l'encoignure Royale et Dumaine à la rue Royale, No 170, entre St. Ann et Orléans. Ils invitent en même temps les personnes qui veulent bien les honorer de leur confiance, de vouloir visiter leur magasin, où on trouvera toujours un grand assortiment de marchandises à des prix très modérés.
21 juin—9 L. VALLEE & Co.

Chemin de fer du golfe du Mexique.
LES actionnaires sont avertis que les versemens sur les 4 jouns depuis mardi, jusqu'à trois heures, au salon de l'entrée de la Bourse de la rue St. Louis.
16 juin 87

AVIS.
LE souseigné s'honneur de prévenir ses amis et le public qu'ayant cédé son fonds de restaurant au de Charres, à son prédécesseur, il s'occupera exclusivement de la rue Royale, entre St. Louis et St. Jean, qu'il a pris à bail.
Il sera toujours en mesure de recevoir toutes les personnes que l'ont jusqu'ici honoré de leur confiance, et de tenir à leur disposition, tout des repas de commande, soit des dîners privés.
Cet hôtel situé dans la